

Assemblée bourgeoisiale du 13 décembre 2022

Point 3 – Nouvelles dépenses selon art. 17 LCo

a. Aménagements extérieurs du couvert

Dans le montant de Fr. 700'000.- prévu au budget 2022 pour la construction du nouveau couvert ne sont prévus que des aménagements extérieurs à proximité directe du couvert.

Le montant de Fr. 50'000.- porté à l'investissement 2023 permettra la plantation d'arbustes et l'engazonnement du terrain situé en face du couvert, de l'autre côté de la chaussée.

b. Mise en conformité du bouldrome

Les montants portés au budget 2022 ont servi à l'amélioration du chauffage, au recouvrement d'une partie du sol, à l'aménagement des WC et à la rénovation de la cuisine.

Des travaux d'amélioration du système électrique et de l'éclairage ainsi qu'un contrôle de la toiture sont désormais nécessaires. Un montant de Fr. 50'000.- est porté à l'investissement 2023.

Le Conseil bourgeoisial demande à l'Assemblée bourgeoisiale d'accepter ces deux investissements de Fr. 50'000.- chacun.